

# Le Décodé

Universitas Magistrorum Et Sclarium

## LA CRISE : 10 ANS DÉJÀ

### VIE UNIVERSITAIRE

« L'ENTRETIEN DANS TOUS SES ÉTATS » AVEC  
MARCEL GAUCHET, PHILOSOPHE ET HISTORIEN

### CULTURE

LYSIAS, LE PREMIER AS DE LA PLAIDOIRIE

### ECONOMIQUE

DIX ANS APRÈS LA « GRANDE RÉCESSION », DEVONS  
NOUS AVOIR PEUR DE NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIER ?

### JURIDIQUE

LE BILAN INEXISTANT D'UNE CRISE INACHEVÉ : LES  
CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT D'URGENCE



# EDITO

Amis Lecteurs,

« Nous sommes des créatures qui nous affligeons des conséquences dont nous continuons à adorer les causes » professait Bossuet (« l'Aigle de Meaux » selon Voltaire). Cette affirmation prend tout son sens lorsque l'on énumère les crises financières qui ont frappé le monde : de la crise de 1857 aux frayeurs de l'indice des bourses de New York, le Dow Jones, en février dernier.

Dix ans après la crise des *subprimes* qui a affecté nombre de foyers, il est donc nécessaire de porter un regard critique sur certaines dérives et de militer en faveur d'une régulation plus attentive pour que continue de fonctionner sagement un système qui, initialement, n'était pas supposé être néfaste pour les sociétés.

Prêt à œuvrer – justement – sur les marchés financiers, il est temps désormais que je quitte cette Université qui m'a accueilli plusieurs années durant pour y forger ma réflexion et m'offrir de mieux penser le monde. À ce titre et en remerciement, elle mérite bien que je lui consacre l'essentiel de ce dernier éditorial.

Naturellement certaines conduites ont parfois (rarement, fort heureusement) pu me surprendre : qu'il s'agisse d'enseignants un peu trop suffisants – l'étudiant sera toujours plus à son aise quand on le regarde lui plutôt que le téléphone lors d'un examen oral – voire, chose étonnante, animés par la sauvegarde de leurs intérêts et non par le souci de transmettre la connaissance, ou qu'il s'agisse du comportement d'étudiants concurrents, ricaneurs, voire perfides. Allons, bon... Peut-être ont-ils oublié, comme se plaisent à nous le dire les astrophysiciens, que nous ne sommes « que poussière d'étoiles ».

Si ces mécontentements restent cantonnés à une infime minorité – les professeurs étant pour l'ensemble des individus éclairés et dont les parcours inspirent le respect et rendent fier d'appartenir à l'établissement où ils dispensent leurs cours, et les élèves des êtres souvent curieux, ambitieux et bienveillants – ils font néanmoins partie de l'expérience humaine inhérente à la parenthèse estudiantine. C'est de se frotter à des individus variés qui nous permet d'apprécier l'existence à venir et de nous préparer à affronter *la vie*.

À l'heure de mon départ, je me retourne une dernière fois sur ces années passées pour remercier l'Université Toulouse I Capitole (je n'aurais pas souhaité étudier ailleurs qu'en son sein), sa Présidente Mme Mascala, le doyen de la faculté à laquelle j'ai appartenu M. Nelidoff, les professeurs qui furent les miens, le personnel administratif et les étudiants (de la L1 au plus âgé des doctorants) que j'ai appelés « camarades » et eu la chance de côtoyer. Enfin, et plus particulièrement, je salue ceux d'entre eux qui m'ont aidé pour que Le Décodé dépasse le stade de feuille confidentielle et devienne la revue de qualité qu'il est désormais et qui peut prétendre rassembler les universitaires (*universitas magistrorum et scholarum*).

Pour clore ce propos, j'emprunte à mon premier éditorial la profession de foi que j'exprimais alors et qui a guidé mon ambition pour notre journal : « Laissons grandes ouvertes les fenêtres de notre esprit, enrichissons-nous continuellement, cultivons-nous sans relâche pour demain ne pas être seulement de brillants techniciens, mais aussi, et surtout, de formidables humains. »

Et d'ajouter, enfin...  
...*Acta fabula est*. La pièce est jouée.

Nicolas Seebold  
Rédacteur en chef & co-président

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode\_ajc



<http://ledecode.com>



Siège social de l'association:  
2 rue du doyen Gabriel - Marty  
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»  
Université Toulouse 1 Capitole  
Numéro RNA:  
W313020098

Imprimeur : reprographie UT1

# SOMMAIRE

VIE UNIVERSITAIRE

**4**

JURIDIQUE

**10**

CULTURE

**12**

**14**

HISTOIRE

**16**

INTERNATIONAL

**18**

ECONOMIE

NUMERIQUE

**20**

JEUNES ENTREPRISES

**22**

COMPRENDRE L'EUROPE

**24**

SATIRIQUE ET

HOROSCOPE

**27**

—

Directeur de publication : Marc Paez  
Rédacteur en chef : Thomas Bertrand  
Communication : Elsa Assalit  
Secrétariat : Mathilde Gautrand

Chargés de rubrique :  
Vie Universitaire : Romain Saint-Joan  
Juridique : Thomas Bugada  
International : Julien Vilar  
Culture : Jean Persil  
Histoire : Nicolas Seebold  
Numérique : Brayan Cuvelier  
Satirique : Eva Pawlowski  
Économie : Philippe Hoarau  
Jeunes Entreprises : Pauline Dublanquet  
Comprendre l'Europe : Virginie Perruchet  
et Thibault Lechevallier  
Satirique : Eva Pawlowski  
Caricaturiste : Aurore Kaweck  
Maquettistes : Lise Dehlinger & Marion Polito

"L'ENTRETIEN  
DANS TOUS SES  
ÉTATS"

**AVEC**  
**MARCEL**  
**GAUCHET**



**D**ans le cadre du cycle de conférences « Grands Témoins » organisé par Marcel Marty, conservateur en chef à la Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal, et Aurore Gaillet, professeur des universités et directrice du Collège Supérieur de Droit de Toulouse, les étudiants ont pu rencontrer Marcel Gauchet, philosophe et historien. Le Décodé a eu la chance de pouvoir dialoguer avec l'un des plus éminents politologues français et, au-delà, l'un des grands intellectuels d'aujourd'hui.

**LE DÉCODÉ :** Bonjour Monsieur Gauchet. A 15 ans, vous êtes rentré à l'École Normale d'Instituteurs ; quel regard portez-vous sur votre parcours aujourd'hui ?

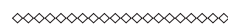
**MARCEL GAUCHET :** Mon regard se résume, malheureusement, à un triste constat : le parcours qui a été le mien ne pourrait sans doute pas être celui d'un jeune d'aujourd'hui. Je suis né dans un village du Bocage normand, de parents très modestes, et c'est grâce à l'École de la République que je suis devant vous aujourd'hui. Je crois que, de nos jours, un enfant qui, sur le territoire français, naît dans les conditions qui ont été les miennes, ne pourrait pas, malheureusement, faire ce parcours. Voici pourquoi je suis si sensible aux questions d'éducation.



**LE DÉCODÉ :** Rédacteur en chef de la revue *Le Débat*, l'une des grandes revues françaises de réflexion (avec *Esprit*, *Commentaire*, ...), vous êtes également directeur d'études émérite à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). En quoi consiste cette fonction ?

**MARCEL GAUCHET :** C'est très simple à décrire, mais faisons un petit détour par l'histoire de cette institution, qui est très particulière. La France a eu une histoire universitaire très originale en Europe ; en effet, lors de la Révolution Française, les anciennes universités, qui se portaient déjà plutôt mal depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ont été dissoutes. Il a donc fallu recréer un enseignement supérieur différent. L'expérience ne s'est pas bien passée : on a créé des grandes écoles, et, parallèlement, des universités qui, cependant, n'ont pas bénéficié du même rayonnement. Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, on découvre une grande puissance émergente qui, elle, a su construire une université modèle : l'Allemagne. Victor Duruy, alors ministre de l'Éducation de Napoléon III, revient fasciné d'un voyage en Allemagne, où il a découvert le système universitaire. Conscient qu'il était impossible de réformer l'Université française, il préside à la création d'une institution parallèle : l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), en s'inspirant du modèle al-

lemand de l'époque, établissement qui est devenu l'EHESS, en 1975. Cette dernière a la vocation d'« inspirer » l'Université, car elle est pilote dans le développement d'un enseignement lié exclusivement à la recherche : en effet, les enseignements qui y sont dispensés ne concernent que le troisième cycle et la recherche. En théorie, on y enseigne ce que l'on veut, de la manière que l'on veut, quand on veut. Dans la pratique, évidemment, il y a un emploi du temps comme ailleurs ! Pour résumer, c'est un établissement où le maître-mot est l'innovation. Ma pensée de fond, pour avoir connu de l'intérieur cet établissement pendant 25 ans, est que le principe qui a présidé à sa création n'est, malgré tout, pas très bon : on y retrouve cette idée bien française qui voudrait que, quand on ne parvient pas à réformer une institution, la seule solution est d'en créer d'autres, avec l'espoir que les nouvelles feront bouger l'ancienne. Mais cela ne peut marcher ! Dans les faits, le modèle que l'on ne peut réformer finit par phagocytter celui qui est censé contribuer à la réforme de l'autre. C'est très darwinien : les petits poissons finissent invariablement dans l'estomac d'un plus gros !



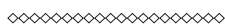
**“ la France a développé une très grande école historique française, mais elle n'existe plus, selon moi, et on peut faire le même constat pour l'école sociologique. Il faut donc se reposer la question du diagnostic.”**



**LE DÉCODÉ :** Dans la lignée de la question précédente, quelle est votre regard sur les sciences sociales françaises à l'étranger ?



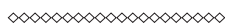
mais, en même temps, nous n'en sommes pas pleinement satisfaits, car nous avons l'impression qu'ils n'en font qu'à leur tête, et se contrefichent de l'avis que nous pourrions émettre sur le même sujet. Il faut donc vivre avec cette contradiction, et accepter qu'elle soit indépassable, sans résolution. Lorsque l'on fait de la démocratie directe, on ne fabrique pas de lois, car elles ont une durée limitée, elles changent tous les jours et personne n'a envie de cela - les juristes surtout, ce qui est normal ! L'écart entretient une frustration permanente, et celle-ci est aggravée aujourd'hui, spécialement en Europe, par le fait que le problème n'est pas simplement un problème de représentation, mais aussi que nos sociétés ont une incapacité à définir les problèmes que devraient traiter nos représentants. Nous avons l'impression qu'ils répondent à des problèmes que personne n'a vraiment posés, ou étudiés. De toute évidence, il manque une vision à long terme, et, surtout, il manque un diagnostic. Pour soigner un malade, il faut savoir de quoi il est malade. On a l'impression en permanence d'avoir des réponses à des sollicitations liées à l'actualité qui, au fond, ne traitent pas les problèmes.



**LE DÉCODÉ :** Revenons sur la conférence que vous venez de donner devant le Collège supérieur de droit. Vous y avez évoqué un troisième moment de création du droit, dans les années 70. Faisiez-vous référence à ce que l'on appelle les « droits de troisième génération », à l'environnement, notamment, et donc à un moment où le sujet de droit n'est plus forcément un individu, mais un groupement humain ?

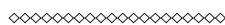
**MARCEL GAUCHET :** Le phénomène dont vous parlez est important, mais ce n'est pas le phénomène central. Il faut plutôt le rechercher du côté de l'universalité des droits et de ce point de vue, on a un acte symbolique extrêmement important : les accords d'Helsinki de 1975. A l'époque, nous n'avons pas compris ce qui était en train de se passer, moi le premier. Des gens remarquables, comme Raymond Aron, se sont totalement trompés. Ce dernier avait considéré que l'Occident avait cédé aux Russes la carte de l'Europe pour un plat de lentilles, car rappelons-le, l'enjeu de la Conférence était les frontières de l'Europe de 1945. Finalement, ces accords ont eu une im-

portance symbolique ; c'est l'acte qui préfigure le plus la chute du communisme en Russie. L'autre élément qu'il faut évoquer, c'est l'intégration, dans les systèmes démocratiques, du principe fondamental des Cours constitutionnelles. Cela a eu un théâtre d'application en Europe avec toute une série de pays qui sortaient, à l'époque, de la dictature, comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce, entre autres. Tout de suite, une sorte de norme internationale sur l'idée de justice constitutionnelle s'est fait jour en la personne d'un juge de rang supérieur qui juge de la conformité des actions du législateur aux normes fondamentales, sans que l'on sache trop si c'est la Constitution ou les droits fondamentaux - mais ça, c'est un autre débat. Ce mouvement général a changé le paysage et a amené la notion d'Etat de droit, c'est-à-dire l'idée d'une hiérarchie des normes qui fait foi à l'intérieur du régime démocratique au-delà de la souveraineté du peuple.



**LE DÉCODÉ :** Pensez-vous que, au niveau européen, la Cour européenne des Droits de l'Homme a eu le même impact au niveau constitutionnel, ou était-ce différent ?

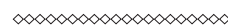
**MARCEL GAUCHET :** L'impact a été différé, dans le temps surtout. La CEDH est, au départ, un instrument de « guerre froide », au même titre que le Conseil de l'Europe. Tout à coup, cela se formalise avec la série de protocoles : tout un mouvement progressif, insensible presque, que l'on n'a pas vu, et nous arrivons aujourd'hui à un moment où l'on peut tirer des conclusions.



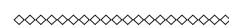
**LE DÉCODÉ :** Vous avez également déclaré, lors de la conférence, que la démocratie était un régime malade, marqué par un état de faiblesse dû, notamment, à la tension entre les droits individuels et la volonté populaire. De ce fait, que pensez-vous de la monarchie constitutionnelle, régime ancien, mais qui a su évoluer, le monarque tirant sa légitimité du peuple et pouvant agir comme un contre-pouvoir symbolique à un gouvernement ?

**MARCEL GAUCHET :** Cette question est très délicate. Permettez-moi tout de suite de vous faire observer ceci : vous dites que la monarchie constitutionnelle tient sa légitimité du peuple ; mais, historiquement, les monarchies traditionnelles considéraient que c'était exactement le contraire ! L'évolution du concept monarchique est spectaculaire ; elle a mêlé totalement modifié le sens du mot « monarchie ». D'ailleurs, dans ce que vous dites, il y a un écho en France, car l'on qualifie souvent le régime institué par la Constitution de la Vème République de « monarchie républicaine », à la différence que, de plus en plus, le Président, loin d'être un garant, est le « gouvernant en chef ». Mais l'esprit gaullien, c'était cette idée d'une monarchie qui ne disait pas son nom.

Il d'ailleurs intéressant d'observer que, dans le paysage politique actuel de l'Europe de l'Ouest (l'Est, lui, a une autre histoire), les régimes de monarchie constitutionnelle fonctionnent plutôt mieux que la démocratie « à la française » qui, en raison de la concentration des pouvoirs, crée une sorte de frustration vis-à-vis des capacités de son gouvernant suprême.



**“Je pense que, aujourd'hui, en France, il y a matière à réfléchir, notamment sur le Parlement. Qu'est-il ? A quoi sert-il ?”**



Ainsi, nous ne sommes pas parvenus au bout de l'histoire de la démocratie et de ses formes institutionnelles. Je pense que, aujourd'hui,





# PROCÈS BENDAOU : COUVREZ CE TERRORISTE, QUE JE NE SAURAI VOIR !

Fin janvier avait lieu le procès de Jawad Bendaoud, dit « le logeur de terroristes », à qu'il était reproché d'avoir hébergé l'un des instigateurs des attentats terroristes du 13 novembre 2015. Les médias parlaient alors d'un procès hors normes puisqu'il fut présenté, à tort, comme le premier relatif aux événements qui avaient touchés Paris il y a deux ans. Mais il faut reconnaître que la démesure des audiences était au moins logistique : plus de 250 victimes représentées et tout autant de conclusions plaidées. Or, au regard de la qualification qui avait été retenue contre notre star du prétoire et la peine alors encourue de trois ans maximum, cette disproportion semble bien paradoxale. Alors, comment ça marche le recel de terrorisme ?

**D'**abord, particularité française : des recels, il en existe beaucoup. Alors qu'en Allemagne ou en Italie, on connaît des terminologies générales simplifiant la répression (respectivement *Regünstigung* et *Favoreggiamento*), la France a raté cette opportunité qui s'est pourtant présentée lors de la réforme du code pénal en 1992. Aujourd'hui, il faut rechercher dans des textes éparses toutes les manifestations du recel de malfaiteur. Par exemple, l'article L.321-19 du Code de justice militaire incrimine le recel de déserteur. Il existe même un recel d'insoumis prévu par l'article L.128 du Code du service national. Plus classiquement, le Code pénal sanctionne le fait de fournir des locaux ou des véhicules à des personnes se livrant à la prostitution. Il est à noter que dans ce dernier cas, est incriminé le fait de donner l'asile à une personne qui ne commet pourtant aucune infraction. Enfin, le plus « célèbre » des recels : celui prévu par l'article 321-1 du Code pénal, scindé en deux manifestations du délit : le recel-dissimulation et le recel-profit. Dans tous ces cas, l'idée du législateur est toujours d'incriminer le concours apporté a posteriori de l'acte délictueux ou criminel. Tout ce que touche l'infraction d'origine est contaminé par une criminalité d'emprunt. Et pourtant, en tant qu'infraction distincte et autonome, le recel de malfaiteur n'impose ni la condamnation définitive du recélé (et même s'il est acquitté : Cass. crim. 2 mai 1946 : Bull. crim. n° 116) ni même la connaissance exacte du crime reproché (Cass. crim. 25 janv. 1894 : DP 1898. 1. 287). Le recel reproché à Jawad Bendaoud est celui présenté par l'article 434-6 du Code pénal. Il prohibe le fait de fournir à la personne auteur ou complice d'un crime ou d'un acte de terrorisme puni d'au moins dix d'emprisonnement un logement, un lieu de retraite, des subsides des moyens d'existence ou tout autre moyen de la soustraire aux recherches ou à l'arrestation. L'élargissement du champ de l'incrimination

aux actes de terrorisme par la loi de 1996 (L. 96-647 du 22 juill. 1996) résulte des lacunes dans la rédaction d'origine de l'infraction. En effet, l'ancien Code pénal fixait un plafond de cinq ans pour les peines privatives de liberté délictuelles contre dix ans actuellement. Ce relèvement a eu pour conséquence que certaines infractions correctionnalisées s'en retrouvaient facilitées, au moins dans la dissimulation de leurs auteurs comme par exemple le délit d'extraction.

Présenté de la sorte, beaucoup auraient présumé que M. Bendaoud correspondait parfaitement au portrait dressé par ce texte, surtout depuis la réforme de 1996. Et la jurisprudence ne leur aurait pas donné tort. Les juges peuvent se montrer particulièrement stricts dans l'application du délit de recel de malfaiteur. Ainsi, en 2003 était rejeté le pourvoi d'une infirmière condamnée car ayant hébergé et soigné un criminel portugais blessé par balle. La demandeuse évoquait l'état de nécessité découlant du mobile humanitaire puisque, selon elle, les infirmières ont un devoir de secours et de soins à l'égard de toute personne malade (Cass. crim. 17 sept. 2003, Bull. crim. n° 165). La Cour de cassation, dans un attendu plus que laconique, rejettera le pourvoi alors que l'argument de l'obligation de porter secours avait déjà fleuri dans d'autres domaines (v. notamment, Cass. crim. 11 avril 1964, Bull. crim. n°113).

L'élément matériel de l'article 434-6 se veut suffisamment large pour couvrir un large champ d'action qualifiant le recel de malfaiteur ou de terroriste. Ainsi, la simple indication d'un mandat d'arrêt rend coupable le commissaire de police qui prévient l'individu sur ce fondement (Cass. crim. 14 juin 1951 : Bull. crim. n° 176). L'ajout de dispositions contre le recel de terroriste par l'article 7 de la loi de 1996 fait tomber les actes de l'article 421-3, 5° du Code de procédure pénale ainsi que les articles 421-2-1 et 421-2-2 du Code pénal, incriminant respectivement les délits d'association de malfaiteur en vue de la

préparation d'actes de terrorisme et de financement d'entreprise terroriste, sous le domaine d'application de l'article 434-6. Enfin, l'élément moral est classique : en vertu de l'article 121-3, le délit de recel de malfaiteur est un délit intentionnel. En l'absence d'un *dol spécial*, les juges doivent se contenter de caractériser la connaissance de la situation criminelle de la personne recelée ainsi que la volonté effective, de l'aider à se soustraire aux enquêteurs. La Cour de cassation contrôle pour autant la suffisance de cette caractérisation. Ainsi, est censurée la Cour d'appel qui se contentait de relever que le prévenu avait reconnu avoir reçu deux personnes accusées et qu'il ne pouvait donc prétendre, de ce fait, ignorer qu'il s'agissait de malfaiteurs poursuivis par la loi (Cass. crim. 13 oct. 1955, Bull. crim. n° 408, D. 1955. 738, Gaz. Pal. 1955. 2. 371, RSC 1956. 109, obs. L. Hugueney). C'est d'ailleurs cette absence de caractérisation de l'élément intellectuel qui justifiera, en l'espèce, la relaxe de l'intéressé par la 16ème Chambre correctionnelle.

Au final, l'infraction qui a été retenue à l'égard de Jawad Bendaoud est pour le moins classique. Elle permet de pallier à l'impossibilité juridique de retenir une complicité, non prévue, a posteriori de la réalisation de l'infraction. Elle évite ainsi l'impunité de tous ceux qui, même par opportunisme, ont apporté leur concours à l'acte criminel. Néanmoins en l'espèce, l'écart entre la répression encourue pour ce recel et l'acte terroriste à l'origine est frappant, accentuant cette idée de décalage. Ce sentiment n'en sera que renforcé par la décision elle-même puisque Jawad Bendaoud fut relaxé le mercredi 14 février par tribunal correctionnel qui a estimé que l'homme qui avait hébergé deux des terroristes des attentats du 13-Novembre ne l'avait pas fait en connaissance de cause.

Thomas Bugada



# LYSIAS

## LE PREMIER AS DE LA PLAIDOIRIE

**L'** amphithéâtre Cujas résonne encore des quatre éloquents diatribes des valeureux As de la plaidoirie version 2018 et l'étudiant en droit s'est peut-être déjà posé la question de l'éloquence au cours d'un procès. Si aujourd'hui certains avocats sont médiatisés, l'Histoire a retenu elle aussi quelques grands noms du discours. Il existe ainsi une foule de tyrans, généraux, prédicateurs avocats qui ont su, par leur art, transcender les siècles.

L'orateur qui nous intéresse ici est une star de l'antiquité. Un homme au destin exceptionnel, à la langue acérée et à la plume proluxe. Il s'agit de Lysias. Il fut reconnu par ses contemporains comme l'un des plus grands orateurs de son temps et quelques siècles après sa mort, le grand Cicéron n'aura de cesse de rendre hommage à ce maître du procès.

Lysias naquit vers -445 av. JC. S'il était bel et bien grec, il n'était pas pour autant un athénien de souche. Son père venait de la ville de Syracuse et Lysias appartenait donc à la catégorie des métèques, littéralement un « cohabitant » le privant de fait de certains droits inhérents aux citoyens de la ville protégée d'Athènes. A l'âge de quinze ans, il partit vivre avec son frère Polémarche dans la ville de Thourioi en Italie méridionale. On raconte qu'il étudia la rhétorique auprès du fameux Tisias. Il revint quelques années plus tard à Athènes où il put se consacrer à l'entreprise héritée de son père : une armurerie.

La vie de Lysias changea brusquement en -404 lors d'un putsch oligarchique appelé « putsch des Trente Tyrans ». Il n'eut d'autre choix que de fuir, son frère Polémarche se faisant exécuter sans procès. Lysias se retira quelques temps à la campagne et revint à Athènes dès qu'il put. Il espérait que ses états de service et sa lutte pour la démocratie lui vaudraient l'honneur de devenir citoyen athénien mais il n'en fut rien.

En tant que métèque, Lysias ne pouvait pas plaider devant un tribunal. Il débuta alors une carrière de logographe, littéralement écrivain de discours. Ses débuts se font en fanfare : l'un de ses premiers discours, c'est le seul qu'il prononcera lui-même, est intitulé contre Eratosthène. C'est l'un des « Trente Tyrans » responsable de la mort de son frère. Le tribunal ne fut pas convaincu mais la plume su séduire car à partir de ce jour, la carrière de logographe de Lysias fut lancée.

Et quelle carrière ! Lysias pouvait très largement vivre de sa plume, sans doute la plus onéreuse d'Athènes. Il enseigna également la rhétorique et on lui attribue quatre-cent-vingt-cinq discours dont deux-cent-trente-trois sont avérés authentiques. Il resta le logographe le plus en vue de l'agora jusqu'à sa mort, vers -380, et restera une référence tant littéraire qu'intellectuelle pour Aristote ou encore Cicéron. La liste des grands orateurs écrite par Denys d'Halicarnasse reprise par pseudo Plutarque place Lysias dans les dix grands orateurs attiques.

Aujourd'hui, une telle gloire pour un écrivain de discours peut sembler étrange. Il n'en est rien à Athènes où le discours tenait une place prépondérante et où la justice était l'affaire entière de la cité. C'est bien cela qui explique la célébrité de Lysias.

Athènes offrait ainsi aux orateurs de véritables possibilités d'élévation sociale, que ce soit par le débat politique ou le débat judiciaire rattachés par la sémantique grecque puisque agon signifiait autant combat que procès. L'art de la rhétorique était souvent porté par des gens éclairés, aristocrates athéniens bénéficiant des leçons des rhétoriciens, souvent étrangers. Les discours grecs regorgeaient ainsi de figures de style, de références littéraires et la forme du discours comme l'ethos reflétaient souvent l'art de vivre.

Toute la vie politique athénienne, donc concernant au sens premier les affaires de la ville, était tournée vers l'oralité. L'Ekklesia ou assemblée du peuple prenait toutes les décisions de la vie courante, affectant la marche de la cité. D'abord sur l'agora puis sur une pente aménagée spécialement de la Pnyx, les citoyens athéniens (en étaient donc

exclus les femmes, les métèques et les esclaves) décidaient des traités de guerre et de paix, du bannissement de tel citoyen ou de l'exigence d'un travail de salubrité publique. Athènes donnait même une compensation en argent pour chaque jour de travail manqué pour un rassemblement à l'Ekklesia puis au tribunal. Seule la boulé, ou conseil, limitait les pouvoirs de l'assemblée du peuple notamment en ce qui concernait les discussions sur la loi. Mais là encore le conseil était composé d'athéniens tirés au sort, rendant impératif un certain savoir rhétorique. Mais l'art oratoire était également mis à l'honneur aux procès. Athènes était friande des joutes judiciaires et les procès rythmaient la vie politique de la cité. Et c'est précisément dans cet exercice qu'excellait Lysias. Avant de voir un exemple de son génie, il convient de voir la teneur et l'importance qu'avaient les procès dans l'antiquité.

Comme la politique évoquée précédemment, les procès étaient une affaire d'état, donc de citoyens ! L'Aéropage conservait la primauté quant aux meurtres avec préméditations mais la plupart des procès se tenaient dans de gigantesques cours, les dikasteria qui siègent à l'Héliée, un tribunal à ciel ouvert. Ce tribunal se caractérisait par son gigantisme : il était composé de six mille héliastes, tirés au sort parmi l'Ekklesia. En vérité, ne siégeaient qu'entre





cinq-cents et deux-mille-cinq-cents héliastes. Les citoyens aimaient particulièrement être tirés au sort, leur absence leur permettant de toucher l'obole, une compensation suffisante pour que certains citoyens s'arrangent pour gagner leur vie en tant qu'héliastes...

La justice étant populaire, les jurés d'un procès n'étaient donc pas forcément au fait des canons du droit. D'où l'importance d'un discours percutant. Les juges devaient en principe se taire et l'interrogation des témoins était à la charge des différentes parties. Par ailleurs, si le demandeur avait le droit à un avocat, l'accusé quant à lui devait faire face seul ! C'est ainsi que se révélait toute l'utilité d'un logographe.

Il a été convenu par ses contemporains que les discours de Lysias devant le tribunal relevaient de la grande littérature. Pour autant, son style était très compréhensible, usant d'un vocabulaire de tous les jours. Il n'usait pas de figures de style avec abondance mais ses détracteurs lui reprochaient de trop grandes emphases. Mais pour comprendre le génie de l'homme, autant observer l'un des procès dont il eût la charge.

Le premier des trente-cinq discours de Lysias qui nous sont

parvenus est en effet édifiant quant à la stratégie de Lysias. Il s'agit là du Discours en défense sur le meurtre d'Eratosthène (encore un!). Dans ce cas, un citoyen d'Athènes, Euphiletos avait assassiné un autre citoyen, Eratosthène donc, après avoir découvert que celui-ci était l'amant de sa femme. Le droit attique autorisait un mari trompé à venger son honneur en tuant l'amant mais il ne devait pas y avoir de préméditation sous peine de devenir un assassinat.

Lysias, avec une certaine espièglerie, fait passer son client pour le cocu benêt, incapable de monter une machination meurtrière. Le discours de Lysias ressemble ainsi à une tra-gi-comédie surtout quand il laisse à Euphiletos le soin de raconter les faits.

Ce dernier ne pouvait pas être trompé ! Bien sûr, puisqu'il aimait sa femme ! La réciproque devait être d'autant plus vraie qu'elle lui donna bien vite un enfant. La rencontre entre la femme et l'amant fut des plus aisées puisqu'elle se fit durant la cérémonie funéraire de la mère du futur malheureux Euphiletos. Lysias dans son discours fait tout pour faire apparaître la naïveté de son client. La femme de son client lui fait une scène de jalousie concernant une esclave, il serait impossible qu'elle-même eût pu se voir reprocher quoi que ce soit ! Ainsi, ni les portes qui s'ouvrent la nuit, ni les

cris du bébé à l'étage, ni les coupes de cheveux en désordre ne parviennent à ouvrir les yeux d'un pauvre mari trop bête car trop amoureux. L'amant est donc un serial lover, un Don Juan avant l'heure.

C'est un tiers qui ouvrira les yeux d'Euphiletos, une esclave. Sur le coup de la colère, il part au domicile de son désormais rival, prenant avec lui un nombre conséquent de témoins. Bien sûr, la surprise à l'arrivée est mauvaise. Dans un élan de rage juste, il tue l'outrecuidant. Et c'est à cet instant précis, après le discours maladroit et long de son client que Lysias reprend la plume et transforme le benêt en homme juste et droit d'Athènes. Ce sera la seule emphase du discours emprunte du pathos, cher aux tragédiens.

« Ce n'est pas moi qui vais te tuer (...) mais la loi de la cité que tu as violée, cette loi que tu as fait passer après tes plaisirs, aimant mieux outrager ma femme et insulter mes enfants que d'obéir aux lois et rester honnête. Ainsi juges, cet homme a reçu le châtement que les lois prescrivent pour de tels actes ! »

Le tour est joué. Ce n'est plus le naïf qui parle mais bien la loi, magnifiée, personnifiée. L'image que laisse Lysias aux juges n'est plus celle d'un homme tuant un autre par surprise mais bien celle d'une justice implacable. Quel effet pour des jurés ne connaissant pas le droit ! Tout le reste de l'argumentation vise à jeter des preuves aux yeux des jurés.

La force de Lysias résidait dans ses narrations. Aristote décrivait l'ethos comme la manière d'être le plus convaincant à l'oral. L'ethos consistait à une narration simple, faisant le l'orateur quelqu'un de proche des auditeurs et de très convaincant. Les discours rapportés de Lysias nous prouvent qu'il est resté le plus grand maître dans ce domaine de la rhétorique. L'orateur, grâce à son logographe pouvait ainsi apparaître comme un héros banal, allant au-devant de la justice avec pudeur mais efficacité.

Voilà le génie de Lysias, la simplicité. Les grecs ne s'y sont pas trompés. Aristote louait son génie et le plus célèbre avocat de l'antiquité, Cicéron, a travaillé ses discours comme la plus pure perfection d'exercices sur l'ethos.

La descendance, au moins spirituelle, du maître fera elle aussi parler d'elle. En effet, Lysias fut professeur d'Isée, également connu comme l'un des dix orateurs attiques et lui-même professeur du plus fameux orateur de Grèce : Démosthène. La filiation perdue aujourd'hui puisque la conférence Lysias dont fait partie l'As de la plaidoirie réunit les meilleurs bretteurs du verbe des facultés de droit françaises. Les lauréats sont ainsi sous les meilleurs hospices et on espère que l'amphithéâtre Cujas résonnera encore d'hom-mages à l'un des plus brillants avocats de son temps.

Le mot de la fin, car un discours se doit de finir en apothéose, reviendra à Denys d'Halicarnasse. Il portait Lysias aux nues mais restait tout de même critique sur la profession qu'il exerçait lui-même par ailleurs. Selon lui, Lysias restait la perfection dans les discours et on peut entendre l'écho de ses clients satisfaits dire « On croit Lysias, même quand il ment » !

Jean Persil

# L'HYPERINFLATION DE LA RÉPUBLIQUE DE WEIMAR

4 200 milliards de marks allemands. Voilà ce que valait un seul dollar le 20 novembre 1923 sur les marchés de changes internationaux. De quoi nager dans les billets !

**L'**

épisode de l'hyperinflation de la République de Weimar, que l'on peut circonscrire aux années 1922-1924, avec un affolement spectaculaire pendant l'année 1923 (si bien que les Alle-

mands l'appellent das Krisenjahr, ou l'année des crises), a consacré un phénomène sans précédent dans l'économie mondiale. L'hyperinflation est en effet une immense exacerbation du phénomène d'inflation, c'est-à-dire de hausse des prix : alors que l'inflation est aujourd'hui, dans la zone euro, de 1 à 2% par an, le mois d'octobre 1923 a vu en Allemagne une hausse des prix globale de... 29 500 % environ. Imaginez : ce qui vous coûtait un mark au début du mois vous est présenté à sa fin au prix de 296 marks. Situation totalement ubuesque, qui a eu des conséquences sérieuses, d'autant plus que l'hyperinflation est un phénomène extrêmement visible, s'imposant à tous. Cet épisode traumatique a profondément marqué l'Allemagne, et encore aujourd'hui, certains choix économiques sont souvent analysés comme des réflexes acquis en 1923.

C'est le paradoxe des années 20 : tandis qu'elles sont appelées, à juste titre, les « roaring twenties », ou « années 20 rugissantes », du fait d'une croissance économique sans précédent, elles ont aussi vu se produire quelques crises de gravités variables, dans des secteurs divers. La plus connue est bien sûr celle d'octobre 1929, « Grande dépression » qui se répercute plus tard pendant toutes les années 30, et qui clôt cette décennie insouciance. Mais dès 1921 et la crise de reconversion de l'industrie américaine, on voit que

les difficultés marquent régulièrement l'économie. La guerre de 1914-1918 a en fait brutalement amorcé et cristallisé une nouvelle économie, nécessitant une reconfiguration marquée des politiques économiques occidentales.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE D'APRÈS-GUERRE

La Première Guerre Mondiale a laissé des séquelles économiques considérables. Il y a eu des millions de morts ; certaines zones, dont l'ouest de l'Allemagne, ont subi des destructions matérielles très importantes. L'économie de guerre est d'ailleurs une économie de la destruction : une quantité notable des biens produits a pour objet de détruire, et d'être détruite (comme les armements) ; l'argent investi dans ces biens, d'une certaine façon, disparaît. Enfin, les Etats se sont lourdement endettés, auprès de leur propre population et auprès d'autres pays. Tout cela laisse les Etats européens très largement appauvris au regard de leur situation de 1913. A cela s'ajoute, pour l'Allemagne, le traité de Versailles, qui, non seulement inflige à l'Allemagne l'obligation bien connue de payer des réparations très lourdes, au titre qu'elle est estimée responsable de la guerre, mais aussi réduit son territoire, premièrement en confisquant son empire colonial, deuxièmement en accordant une partie de son territoire à la Pologne et en réattribuant l'Alsace et la Lorraine à la France.

Pour faire face à ses dépenses courantes, l'Etat allemand n'a alors que peu de ressources ; parmi elles, il y a ce qu'on appelle « faire marcher la planche à billets ». C'est-à-dire que l'Etat va émettre de la monnaie sans qu'elle soit basée sur une production réelle de

valeur ou de biens, pour payer les services publics, les fonctionnaires... Dépenses sociales qui augmentent d'ailleurs sous la République de Weimar, dominée par des gouvernements socialistes, et qui ne sont que très partiellement couvertes par la création de nouveaux impôts (impopulaires, alors que les gens sont déjà appauvris). Ce phénomène est commun à tous les Etats européens ayant subi la guerre. L'augmentation de la masse monétaire par l'Etat sans contrepartie réelle est un des mécanismes de base de l'inflation, et a d'ailleurs donné lieu à l'apparition du terme même d'« inflation » pendant les premières années d'après-guerre.

### DAS KRISENJAHR 1923

A l'inflation structurelle galopante s'instaurant pendant et après la Première Guerre Mondiale, s'ajoutent des événements conjoncturels qui vont initier la folle dynamique de l'hyperinflation allemande.

Au cours de l'année 1922, les acteurs économiques, allemands ou investisseurs internationaux, se rendent de plus en plus compte du grand déséquilibre entre la masse de monnaie en circulation et la richesse réelle sur le marché. Ils vont alors avoir tendance à vouloir liquider leurs capitaux en marks au profit d'autres devises plus sûres, ce qui accentue encore la masse monétaire en circulation ! C'est le phénomène dit de « fuite devant le mark », déclencheur majeur de ce mouvement hyperinflationniste.

Une autre étape de la crise est l'occupation par la France du bassin minier de la Ruhr en janvier 1923. Le gouvernement allemand s'étant déclaré incapable de payer les réparations (réalité, mais aussi mauvaise volonté), la France avait en effet décidé d'envahir cette région : premièrement en sanction du manquement de l'Allemagne à ses devoirs, deuxièmement dans le but de récolter les profits des entreprises allemandes, alternative de choix aux réparations ! Pour contrer l'offensive française, le gouvernement allemand prend la décision de soutenir financièrement une grève générale des ouvriers de la Ruhr, en accord avec le patronat. Des ressources considérables en moins et des dépenses considérables en plus : l'Allemagne s'enfonce plus profondément encore dans la stratégie de la planche à billets.

A partir de ce moment, la confiance dans le mark (déjà bien amochée) disparaît totalement. Au cours de l'année 1923, en effet, les prix augmentent tellement rapidement que les salariés réclament de se faire payer deux fois par jour, que les prix des repas servis au restaurant varient selon l'heure de la commande... Cela pousse les Allemands à se débarrasser le plus vite possible de cet argent éphémère, dans une consommation frénétique de tous les biens à peu près durables. De plus, le troc réapparaît, corollaire notamment du refus de beaucoup d'agriculteurs de se faire payer en monnaie, car ils savent que quelques semaines voire quelques jours après elle ne vaudra plus rien, alors qu'eux ne disposent que d'une seule rentrée d'argent pour toute l'année. On voit se multiplier des scènes effarantes : la valeur des billets étant désormais plus médiocre que celle du papier qui les compose, les Allemands n'hésitent pas à brûler des billets pour se chauffer, à bourrer des fauteuils avec des liasses de

billets, à tapisser leurs murs de billets...

### UNE FORTE TENSION POLITIQUE ET SOCIALE

Cette situation extrêmement troublée délégitime totalement le gouvernement, incapable d'enrayer la machine de l'hyperinflation, et subissant toujours l'occupation française de la Ruhr. La Bavière, région ayant une forte tradition d'autonomie, menace de séparatisme la toute jeune République de Weimar ; le

**“Il est courant de dire que les Allemands ont, à cause du souvenir quasi-cauchemardesque de cette période, une aversion toute particulière pour l'inflation. Cela, combiné à la crise des années 30, va contribuer à faire émerger un nouveau courant de pensée après la Seconde Guerre Mondiale : l'ordo-libéralisme”**

26 septembre 1923, elle proclame l'état d'urgence sur son territoire et met à sa tête une sorte de triumvirat aux pouvoirs dictatoriaux. La Thuringe et la Saxe s'opposent elles aussi à l'autorité centrale. Le chancelier Stresemann tente de rétablir la situation proche de la guerre civile ; il envoie l'armée en Saxe, tente des négociations avec la Bavière.

C'est dans ce contexte que le putsch de la Brasserie a lieu le 9 novembre 1923. A Munich, dans une grande brasserie du centre-ville dénommée la Bürgerbräukeller (c'est-à-dire, à peu près, la Cave à bière du citoyen), les trois dirigeants de Bavière parlent à un public nombreux ; surgissent alors Hitler et 3000 militants du parti nazi, qui tentent de prendre le contrôle du Land. Même si ce putsch est finalement un fiasco complet (ce qui mènera Hitler tout droit en prison), le gouvernement fédéral en ressort encore plus profondément déstabilisé. Il fait paraître cette déclaration au peuple allemand : « En ce moment de grande détresse pour notre politique extérieure, des illuminés se sont mis à l'œuvre pour casser le Reich allemand. À Munich, une horde armée a renversé le gouvernement bavarois, a arrêté le ministre-président bavarois von Knilling et s'est arrogé le droit de former un gouvernement national, désignant le général Ludendorff comme préteur du commandant de l'armée allemande, et monsieur Hitler, qui a acquis la nationalité allemande depuis

peu, comme chef des destinées de l'Allemagne. Il ne faut aucune instruction pour que ces décisions issues d'un coup d'État soient nulles et non avenues. »

### UNE SORTIE DE CRISE RELATIVE-MENT RAPIDE

Malgré l'anarchie qui menace de se propager, la politique du gouvernement allemand finit par payer, et l'inflation décroît rapidement à partir du 20 novembre 1923, date de création d'une nouvelle monnaie : le Rentenmark. Celui-ci vaut 1000 milliards de marks, et 1 dollar correspond à 4,2 Rentenmarks : il s'agit en fait de la valeur du mark de 1913. Monnaie temporaire, à cours non forcé, il remplace progressivement le mark-papier en circulation, grâce à différentes mesures prises par le gouvernement. Puis le 30 août 1924, le Reichsmark s'installe comme nouvelle monnaie allemande, assainie, et retrouve la confiance des investisseurs, notamment en rétablissant la convertibilité partielle en or par l'intermédiaire du dollar. Le plan Dawes d'avril 1924, fixant un nouvel échéancier pour les réparations, signant l'évacuation de la Ruhr par la France, et accordant un prêt américano-britannique à l'Allemagne, est un des éléments centraux de la stabilisation de la situation.

### L'HÉRITAGE ORDO-LIBÉRAL

L'hyperinflation de la République de Weimar a eu une influence considérable dans les mentalités, et plus particulièrement dans l'évolution de la pensée économique. Il est courant de dire que les Allemands ont, à cause du souvenir quasi-cauchemardesque de cette période, une aversion toute particulière pour l'inflation. Cela, combiné à la crise des années 30, va contribuer à faire émerger un nouveau courant de pensée après la Seconde Guerre Mondiale : l'ordo-libéralisme, que l'on appelle aussi souvent « école allemande du néolibéralisme ». L'économiste Frédéric Farah l'évoque ainsi : « Dans la perspective ordo-libérale, il s'agit de promouvoir un système dans lequel le processus économique est coordonné par le mécanisme concurrentiel des prix tandis que le cadre de ce processus est organisé par l'État. » Dans cette perspective, l'enjeu de la politique économique revient à créer les cadres (institutions, règles...) dans lesquels peut se déployer l'économie libérale. Et, nous dit encore Farah, « L'ordo-libéralisme ne connaît pas seulement une fortune dans l'Allemagne d'après-guerre, il va devenir progressivement l'un des piliers doctrinaux de l'Union européenne, et ce, dès les débuts de l'aventure européenne. » La « concurrence libre et non faussée », la tendance austéritaire plutôt que l'acceptation de créer du déficit, mais aussi le maintien des 2% d'inflation maximum de la zone euro, rôle fondamental de la Banque Centrale Européenne... apparaissent ainsi comme des principes doctrinaux essentiels de l'Union européenne, inspirés de l'ordo-libéralisme, lui-même héritier de l'histoire allemande. Les fantômes du passé ne sont pas toujours où l'on croit. *Tempus rerum imperator...*

Julie Briot-Mandeville

# ENTRE RESSOURCES LIMITÉES ET POPULATION CROISSANTE, RETOUR SUR L'IDÉE D'UNE CRISE DÉMOGRAPHIQUE :

**E**n 1798, l'anglais Thomas R. Malthus publiait son « Essai sur le principe de population » dans lequel il exposait la non adéquation entre la hausse de la population et la quantité restreinte de denrées alimentaires, en d'autres termes, il n'y a pas à manger pour tout le monde. Bien que cet ouvrage contienne des passages controversés dans les solutions envisagées, tels que l'obligation morale pour les pauvres de ne pas fonder de famille (une sorte de stérilisation socio-économique où seuls les individus ayant un niveau de richesse suffisant pour nourrir leur progéniture peuvent avoir des enfants) il met en lumière un problème que la communauté scientifique a redécouvert autour des années 1970 notamment avec le club de Rome en 1974. Cette « confirmation » de la crise malthusienne ne touche pas que l'alimentation, elle est générale, il s'agit d'une quantité limitée de toutes les ressources naturelles pour une population humaine en expansion. Les ressources naturelles risquent dès lors de devenir des biens exclusifs pour les États car les partager viendrait à nuire à la survie de leur population - d'où le risque de conflit.

Lénine avait déjà prédit une telle montée de violence, en particulier dans les populations rurales croissantes sur le partage des ressources rares comme l'eau. En 2006, au Soudan, on a observé un conflit entre deux tribus pour le contrôle de puits situés à la frontière de leurs territoires, la prédiction de Lénine n'était donc pas insensée. Mais la déliquescence des ressources naturelles peut être accélérée par les risques climatiques, Achim Steiner, le directeur exécutif du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) le rappelle en 2007 : « l'épuisement incontrôlé des ressources naturelles [...] conjugué à des impacts comme les changements climatiques peuvent déstabiliser les communautés, voire même des nations entières ». Dans ce cas-là, les changements empiriques soudains, comme les catastrophes naturelles, et progressifs, comme l'épuisement des ressources, peuvent générer des conflits ou des mouvements de population en direction de terres plus riches et plus accueillantes (mais n'est-ce pas déjà le cas avec l'immigration économique ?). La situation au Soudan, dans la région du Darfour pourrait être expliquée par ces changements. La désertification de la région a amené à une stérilisation des terres, et donc à un manque de ressources naturelles pour la population. Celle-ci a abandonné le territoire pour survivre ce qui a donné lieu au conflit du

Darfour. Une telle interprétation du conflit, en postulant que l'élément déclencheur soit l'avancée du désert et, de facto, la recherche de nouvelles ressources, pourrait faire de celui-ci la « première guerre climatique » recensée.

Un autre exemple où la quantité des ressources peut jouer sur le territoire est celui de l'irrigation de l'Imperial Valley par les eaux du Colorado en Californie en 2007. Cette vallée était un ancien désert que les pouvoirs publics voulaient transformer en une nouvelle région agricole, pour cela elles détournèrent en grande partie les eaux du Colorado. Or, ce fleuve alimentait également des agriculteurs mexicains et le projet californien aurait un impact sur le débit distribué au Mexique. Le président du Mexique, Felipe Calderón, a prévenu les californiens que cette irrigation provoquerait une immigration des fermiers mexicains touchés par le détournement car leurs terres seraient asséchées. Ici, le non-partage d'une ressource génère un mouvement de population à la recherche de l'eau perdue (ou volée ?) car avant le changement empirique, les fermiers mexicains disposaient de celle-ci mais après, l'eau n'a pas disparue, elle a été « déplacée ». Les fermiers mexicains poursuivraient tout simplement une ressource qu'ils ont toujours utilisée mais qui a changée d'emplacement géographique, d'un point A à un point B.

Mikhaïl Gorbatchev a émis sur ce point des conséquences plus dramatiques mais qui rejoignent la situation au Darfour : « La pénurie d'eau attise les rivalités ethniques à mesure que les communautés craignant pour leur survie cherchent à s'approprier la ressource ». Entre migrations subies et conflits, la problématique du partage des ressources naturelles entre les individus va devenir un défi important à relever. Des tentatives de compréhension et de résolution de ce partage seront avancées pour éviter la fameuse « déstabilisation » avancée par Steiner.

Plusieurs réflexions ont eu lieu pour tenter de saisir cette tension entre des ressources limitées et une population croissante. Mais les solutions applicables vont grandement dépendre de la perception du problème.

Dans un premier temps, des organisations internationales comme la FAO (Food and Agriculture Organization), la FNU-AP (Fonds des Nations Unies pour la Population) ou l'IIASA (International Institute for Applied Systems Analysis) s'appuient sur les analyses démographiques pour comprendre le phénomène. De cette manière, ces organisations s'entendent sur le concept de « population limite » définissant un seuil démographique à ne pas dépasser sous peine de ne pouvoir nourrir tout le monde. Le calcul de cette valeur a déjà eu lieu en tentant de trouver une solution « physique » : la division territoriale du globe en carré de cent kilomètres de côté. Avec de telles zones homogènes, la « population limite » est évaluée à trente milliards d'individus mais celle-ci n'est pas juste car ces carrés ne sont pas clos et les migrations restent possibles. Cependant, la dimension territoriale pour régler ce problème de partage n'est pas éludée. Wynne-Edwards proposait une solution semblable après avoir étudié « l'or-

ganisation sociale » dans le monde animal ; certains animaux se partageraient le territoire pour la survie de l'espèce. Dans chaque partie du territoire doit correspondre un certain nombre d'individus et une certaine quantité de ressources, il s'agit d'atteindre une sorte d'optimum.

Encore une fois, ce redécoupage semble justifié, une recomposition des territoires et de leurs usages est envisageable. Mais cette refonte des terres ne remet-elle pas en doute cette idée de ressources limitées ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une mauvaise distribution de ces ressources ? Dans le cas de l'eau douce, la croissance de la population mondiale n'atteint pas sa quantité, sa limite physique - ce n'est pas le problème. Le souci vient de la répartition de la population par rapport à l'eau renouvelable. Cette mauvaise analyse peut provenir d'une focalisation sur l'échelle globale du problème en considérant le monde comme une entité uniforme. Or ce jugement tronqué passe inaperçu dans la complexité des calculs démographiques fixant des « boîtes noires », des constantes ou des « coefficients miracles » : les arguments d'autorité et l'arbitraire règnent dans les méthodes de calcul. Cette méthode mathématique ne semble pas appropriée pour décrire le phénomène. Les situations locales ne sont pas prises en considération dans les opérations de calcul.

Mais la vision des organisations internationales dénote avec celle de Malthus. Dans la thèse malthusienne, on retrouve la parabole du « banquet de la nature » pour illustrer la difficulté ou plutôt l'impossibilité de nourrir les nouveaux venus : soit les premiers servis se serrent pour les accueillir mais la quantité de vivres va se réduire rapidement, soit les derniers arrivés sont rejetés et meurent de faim. Stuart Mill reprendra la même image avec « le banquet de la vie ». L'idée semble être que pour survivre, l'humanité doit réguler sa démographie et surtout empêcher les pauvres d'avoir des enfants. Une sorte d'équilibre arithmétique se met en place entre la quantité d'aliments et les « bouches à nourrir ». Un équilibre présent dans l'idéologie écologique, la surpopulation est un mal pour la planète car elle réduit la quantité de ressources disponibles par personne et augmente la pollution (qui a également un impact sur les ressources).

La solution serait certainement de contrôler les naissances mais la thèse de Malthus est un sophisme. Effectivement, Marx a mis en exergue le « piège malthusien » en qualifiant de « robinsonnades » ce genre de raisonnement. Une population n'évolue pas en vase clos contrairement à l'idée de Malthus qui va isoler une partie des ressources ou de la population d'un monde plus vaste qu'il ne décrit. Le raisonnement ne vaut que pour de petites échelles et ne peut s'appliquer au monde entier.

Toutefois, ces postulats sur le caractère limité des ressources et la croissance de la population sont justes et on remarque que le contrôle des sources d'approvisionnement devient un enjeu de premier ordre pour les États - la Chine en particulier avec la recherche du meilleur ratio terres disponibles / population. Cette prise de position de certains États sur les ressou-





res semble être une attitude prudente : Lénine prévoyait que des conflits aux origines démographiques pourraient éclater et déborder sur les frontières. Or l'attitude de pays émergents comme la Chine ou l'Inde pourrait recevoir la qualification de néo impérialisme ou d'impérialisme inversé selon l'analyse de Lénine : le déploiement de l'économie mondiale est à la source de rivalités et de luttes pour le contrôle des matières premières qui sont de plus en plus limitées. Cette compréhension du problème qui amène davantage à une lutte qu'à un partage des ressources aura une incidence considérable sur les droits territoriaux car il s'agit pour l'État d'organiser la survie de sa population. Les solutions envisagées sont profondément belliqueuses et les puissances de l'Axe de 1939-1945 ont bien souvent utilisé ce raisonnement pour justifier leur conquête territoriale. D'ailleurs, le Japon, l'Italie et l'Allemagne ont mené des politiques natalistes, considérant que le nombre est une force stratégique, afin d'alimenter cette soif d'expansionnisme.

Dans le Japon de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la croissance démographique a influencé l'attitude des nippons vis-à-vis de leurs voisins. La natalité étant dynamique, il y eut beaucoup de jeunes mais la plupart vivant en zone rurale ne

pouvaient travailler dans l'agriculture, il n'y avait pas assez de terres ni de travail pour tout le monde. Ce déséquilibre entre population de travailleurs et ressources économiques incita la plupart à souhaiter une extension du territoire national. Or de 1919 à 1939, les trois-quarts des cadres de l'armée venaient de la campagne et ont suivi le mouvement fasciste du général Araki pour la conquête chinoise. Dans l'Allemagne des années 1930, la jeunesse allemande au chômage fut également très sensible à l'idée d'un « espace vital » véhiculé par la propagande nazie. Dans *Mein Kampf*, Hitler justifiait la conquête de nouveaux territoires et de nouvelles ressources pour assurer la survie du peuple allemand.

Évidemment, il s'agit ici d'une manipulation des masses où la solution au surpeuplement devrait être l'expansion du territoire. Or la conquête territoriale est guidée par la volonté de puissance et non pas par le bien-être de la population ; d'où l'encouragement des politiques natalistes. Cependant, l'attitude des autres États peut renforcer cette soif de conquête. Avant la Seconde guerre mondiale, l'immigration japonaise aux États-Unis fut réduite puis stoppée alors que le Japon en surpopulation comptait sur la politique d'émigration pour s'en sortir. La réaction des japonais fut

mêlée de frustration et de honte, ils étaient touchés dans leur « honneur national ». Il y eut un sentiment d'infériorité face aux américains et aux européens. Les américains répliquèrent que le Japon abusait de sa politique d'émigration et devait mieux gérer sa démographie. Ce revers migratoire a renforcé à Tokyo le sentiment des nationalistes d'acquiescer de nouvelles terres d'émigration. Finalement, le fait d'empêcher un déplacement pacifique de population a été un argument supplémentaire pour entamer une conquête territoriale.

Parmi les différentes pistes exposées pour résoudre le déséquilibre grandissant entre les ressources naturelles et l'humanité, aucune solution n'est vraiment optimale car les approches sont trop globales, trop locales ou bien trop belliqueuses. La notion de « partage » ne suffit pas pour satisfaire l'ensemble des individus, celle de « répartition » permettrait de trouver une solution plus équitable.

Julien Vilar

# DEVONS-NOUS, DIX ANS APRÈS LA « GRANDE RÉCESSION », AVOIR PEUR DE NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER ?

**L**e 5 novembre 2008, en visite à la London School of Economics, la Reine Elizabeth II, surprise, affirme : « C'est terrible. Pourquoi personne ne l'a vu venir ? » en référence au caractère imprévisible de la crise. Effectivement, la crise de 2008 est tristement célèbre tant pour son ampleur que pour son imprévisibilité. Aux retentissements stridents, elle est à l'origine d'un chômage de masse et d'une croissance en déperdition. Véritable tournant de la décennie des années 2000, cette crise est lourde de conséquences dix années plus tard révélant les failles de notre système économique et financier. Les États-Unis ne retrouvent pas leur croissance d'antan et l'Europe, plus hétérogène, est en proie à un chômage de masse frappant particulièrement ses états méditerranéens. Il s'agit d'analyser le caractère surprenant de cette crise, qui, en raison d'innombrables risques pris par les acteurs privés et publics du système, nous amène justement à questionner la fiabilité de notre système économique et financier.

Mais alors, la crise, c'est quoi ?

En quelques mots, la crise financière de 2008 trouve sa source dans un véritable trou informationnel. Le jargon économique utilise le terme plus évocateur d'« asymétrie d'informations ». En d'autres termes, certaines parties ont plus d'informations que d'autres ce qui met en péril l'équilibre économique entre les agents du système. Dès lors, il s'institue tel un amas de risques et d'incertitudes. Ces injustices informationnelles sont accentuées par l'apparition de nouveaux instruments financiers complexes souvent incompris par les acteurs économiques.

Ces causes intrinsèques ont accueilli des causes structurelles, qui elles, auraient dû être analysées et prohibées par les autorités régulatrices. Dès le début des années 2000, le marché américain devient véritablement attractif en raison d'une titrisation excessive réunissant des investisseurs nombreux et variés issus de Chine ou des pays du Golfe exportateurs de pétrole. Accru, le marché a échappé au contrôle des autorités financières. Les organes financiers, avides, ont opté pour une logique simplifiée de prêts immobiliers. Ceux-ci, fondés sur de faibles apports personnels et de faibles capacités de remboursement, permettaient à toutes les classes sociales du pays de réaliser le rêve américain. Pendant deux années consécutives, le taux fixe était bas, puis il remonta de manière totalement aléatoire. Aucun contrôle de solvabilité n'était effectué ; les ménages américains s'empressèrent de vendre leurs âmes

au diable. Ainsi, l'oncle Sam accomplissait son devoir sans voir que les rouages de la crise étaient en marche. Masquée par son succès, la crise, invisible, se préparait. C'est ce que Hyman Minsky qualifie de « paradoxe de la tranquillité ». Incapables de faire face aux échéances, une partie des ménages américains décidèrent de ne pas rembourser leurs emprunts tandis que d'autres firent tout simplement faillite. Des milliers de maisons se retrouvèrent ainsi sur le marché. Par conséquent, celui-ci s'effondra provoquant l'apparition d'une bulle. Or, il faut bien voir que le gouvernement américain, démocrate puis républicain, choisit de favoriser ces emprunts. Or, du fait de sa passivité, l'exécutif a mis le système entier en danger en voulant rendre le rêve américain accessible à tous. L'illusion politique a fait place à l'illusion économique aux retentissements sismiques. D'ailleurs, Jean Tirole dans son ouvrage *Économie du bien commun* reproche au gouvernement américain son manque de paternalisme qui, dans cette situation, aurait été bénéfique permettant un rétablissement informationnel entre les parties. Ce relâchement institutionnel délibéré a été accentué par les agences de notation mises en place à l'issue des accords Bâle II de 2004. Celles-ci évaluent le risque d'un titre financier en se fondant sur l'évaluation de l'actif. Or, il semble que ces dernières se sont montrées trop laxistes dans leur évaluation, ce qui a tendu à une sous-estimation du risque. Le dernier acteur en cause est évidemment les banques. En choisissant d'emprunter à court terme sur les marchés interbancaires et monétaires, elles ont fragilisé leur propre structure puisque certaines n'avaient pas les réserves suffisantes pour

faire face à un phénomène de panique générale à l'origine de la faillite de certaines d'entre elles.

Est-on sevré de la crise ? Qu'a-t-on hérité de cette dernière ?

Justement, nous sommes les héritiers de deux principales donations post-crise. Premièrement, les nouvelles générations sont en proie à des taux d'intérêt dont la valeur n'a jamais été aussi basse. Effectivement, toutes les banques centrales ont édifié des taux proches de 0 presque négatifs si on tient compte de l'inflation. L'idée étant de permettre aux institutions financières de se refinancer à bas coût. On retrouve l'héritage keynésien selon lequel l'État s'établit tel un véritable régulateur macroéconomique par ses capacités de liquidité. Ces taux, indispensables en temps de crise, ont pourtant des effets dévastateurs sur notre système. Ils constituent un lit favorable aux bulles financières tout en incitant à la prise de risque. En Allemagne, par exemple, les compagnies d'assurance ont promis à des détenteurs d'assurance vie des rendements minimum pouvant aller jusqu'à 4% par rapport aux rendements classiques bien plus bas en réalité, de 0,5% à 1%. Ces taux, difficiles à baisser, incitent les agents économiques à détenir des billets de banque qui conservent leur valeur nominale de 0. C'est le phénomène de « la Zeo Lower Bound ». Or, le problème est que la banque centrale ne peut plus relancer l'économie en baissant les taux, source de récession et de



## C'EST LA CRISE POUR TOUT LE MONDE !

chômage. Deuxièmement, donation bien moins pessimiste, notre système s'est tourné vers de nouveaux modes de régulations. Nous sommes désormais conscients que le risque 0 n'existe pas. Ainsi, il ne s'agit pas de chercher à éviter toute forme de crise mais plutôt d'encourager les comportements sains des acteurs de l'économie. C'est ce que souligne Jean Tirole, dans son ouvrage *Leçons d'une crise*, considérant qu'il est de mise de protéger les institutions à risque tout en renforçant les ratios de solvabilité. L'objectif étant de surveiller les agences de notation, maintenir la titrisation sans pour autant cesser de réfléchir à de nouvelles « infrastructures de régulation ». Pour ce faire, l'ancien patron de la FED, Paul Volke propose de séparer les banques de détail des banques d'investissement de manière à accroître le contrôle et rendre plus flexible les interventions éventuelles. Les accords Bâle III ont exigé de nouvelles mesures en terme de liquidité et de solvabilité, ce qui rend le système plus fiable et moins incertain.

### À qui la faute : info ou intox ?

En quelques mots, la crise de 2008 est, d'abord, une crise de l'État. Ayant manqué à ses obligations de régulation, celui-ci a révélé les faiblesses des organes nationaux et supranationaux. Or, aujourd'hui, une grande partie de l'opinion publique fait la chasse aux économistes considérant qu'ils ont manqué à leur devoir de « prédiction ».

Cependant, il semble important de rappeler que ces derniers ne sont pas des êtres mystiques ayant le don de lire dans les cartes et autres boules de cristal. Ce sont des êtres de chair et de sang tournés vers les avancées scientifiques de notre monde essayant de les comprendre, se tenir informés des évolutions constantes de la sphère financière. À bon entendant, déterminer un bouc-émissaire est inopportun dans une société où trouver un coupable à ses maux est devenu coutume. Réduire l'incertitude et s'informer l'est davantage. En revanche, Olivier Blanchard, économiste en chef du FMI et enseignant au MIT, tire cinq conséquences de la crise. Selon lui, certains économistes doivent réapprendre l'humilité en raison de leur trop-plein de certitudes. Deuxièmement, la sphère financière compte et doit être prise en compte dans toutes les décisions ; elle n'est plus à sous-estimer. Il montre également que la mondialisation a laissé ses traces révélant l'interconnexion de nos systèmes en faisant une structure mondiale complexe un nouvel objet d'étude. Quant aux outils fiscaux et monétaires actuels, ils semblent inopérants pour sortir de la crise de 2008. Au monde de réinventer des systèmes protecteurs, là où le risque est, pourtant, omniprésent, permettant aux investisseurs, particuliers ou privés, de retrouver confiance en l'économie. Enfin, il met en garde les décideurs politiques contre la trop grande indépendance des banques centrales qui, selon lui, est problématique même si là n'est peut-être pas la priorité...

### Quel bilan peut-on en tirer ?

Finalement, rappelons que la morale du capitalisme est de ruiner toutes les deux ou trois générations le rentier... Cette crise, leçon majeure délivrée aux acteurs de la structure financière, aussi négative qu'elle a pu être, a permis de connaître les failles de notre système fondé sur un environnement trop certain et trop aveugle. Désormais, la prudence est de vigueur. Le problème s'est peut-être inversé aujourd'hui : les investisseurs, plus craintifs, rechignent à mettre la main à la patte. Or, la vitalité d'un système économique et financier s'évalue surtout par son dynamisme. Ne serait-on pas bloqué dans une sphère de l'appréhension et de la peur de tout un chacun ? Il semble urgent de rétablir la confiance dans le système économique et financier. Rappelons qu'à toutes les époques et dans toutes les sociétés, lorsque l'économie va mal, la société va mal. Comme le note Kant dans *Qu'est-ce que les Lumières ?*, se responsabiliser est source de liberté. En d'autres termes, le philosophe nous invite à apprendre à penser par nous-mêmes, injonction à l'autonomie. Ainsi, le fin mot de l'histoire est peut-être de tirer les conséquences objectives de la crise et d'avancer en fonction de son bilan et non de se tourner vers les erreurs commises, aussi graves qu'elles puissent être...

Myriam Jeddi



# « La crise ? Quelle crise ? »

## L'émergence des géants du numérique

La crise de 2008 a ébranlé l'économie mondiale et le système bancaire international. Il est un secteur pourtant qui pendant ces dix dernières années a su tirer son épingle du jeu : le numérique. De toutes nouvelles entreprises nées juste avant la crise n'ont cessé de monter en puissance, au point de s'imposer comme des acteurs économiques mondiaux aujourd'hui incontournables.

Prenons l'exemple de Facebook, lancé en février 2004. Au départ, il s'agit juste d'un grand trombinoscope destiné à rapprocher les étudiants de diverses universités américaines. Son fondateur, Mark Zuckerberg, lance la plateforme à Harvard où il est étudiant, puis la propose à Yale, Columbia et Stanford, avant de l'ouvrir à l'ensemble des utilisateurs en septembre 2006. En 2008, quand éclate la crise économique, Facebook compte 200 millions d'utilisateurs dans le monde. Dix ans plus tard, l'entreprise revendique plus de deux milliards d'utilisateurs actifs chaque mois ! Aujourd'hui, Facebook est un des leaders de l'économie numérique. Son modèle économique basé sur la publicité lui a vite permis d'être une entreprise viable, notamment en vendant les données personnelles des utilisateurs à des annonceurs. De grandes entreprises font de la publicité ciblée grâce aux données récoltées par Facebook pour proposer des biens et des services au plus près des intérêts des utilisateurs. Grâce à son modèle économique, Facebook a pu faire « la plus grosse entrée en bourse de l'histoire des valeurs technologiques le 17 mai 2012 » selon le site Numerama. En 2017, Facebook affiche un chiffre d'affaires record de 40,65 milliards de dollars, en hausse de 47 % par rapport à 2016.

Autre plateforme d'importance : Youtube. Le site est né en 2005. Au départ, ses trois créateurs - d'anciens employés de Paypal, un système de paiement en ligne - souhaitent créer un site de rencontres basé sur l'utilisation de la vidéo. Mais ils changent vite leur fusil d'épaule. Le partage de vidéos montrant la vie quotidienne prend le dessus, avant d'être rapidement concurrencé par le partage de musiques et de vidéos plus professionnelles. Dès octobre 2006, Google se rend compte du potentiel de Youtube et rachète l'entreprise pour 1,65 milliard de dollars. Dès 2008, des annonceurs sont invités à placer de la publicité avant ou pendant les vidéos, ce qui génère un revenu qui assure très vite la rentabilité de la plateforme. Toujours en 2008, Youtube compte 260 millions d'utilisateurs mensuels. Dix ans plus tard, ce chiffre dépasse les 1,5 milliard.

La croissance est moins spectaculaire pour un autre acteur phare du monde numérique : Twitter. Le réseau social, créé le 21 mars 2006 par Jack Dorsey, Evan Williams, Biz Stone et Noah Glass, doit permettre à l'origine aux utilisateurs de partager de petites anecdotes avec leurs proches, par « tweets » de 140 caractères maximum. En 2008, la plateforme de micro-blogging ne séduit que 6 millions d'utilisateurs dans le monde. Aujourd'hui, ce sont 320 millions de personnes qui « tweetent » régulièrement. L'influence du réseau social se retrouve dans tous les pans de la société, avec de nombreuses informations et commentaires sur la politique, la culture, l'actualité. Cependant, contrairement à nos exemples précédents, Twitter n'est toujours pas une plateforme rentable : sa configuration rend difficile l'utilisation de la publicité comme modèle économique, même si la récente décision de relever le nombre de caractères limités par tweet

à 280 laisse entrevoir la possibilité d'y intégrer des liens commerciaux ou des publicités.

On pourrait ainsi multiplier les exemples. Même des entreprises pionnières de l'Internet comme Amazon, née en 1995, ont véritablement explosé ces dix dernières années. Le site de ventes en ligne affichait un chiffre d'affaires de 19 milliards de dollars en 2008. Il atteint aujourd'hui 177,9 milliards de dollars, un record pour l'entreprise de Jeff Bezos, devenu cette année « l'homme le plus riche du monde » selon le magazine américain Forbes. En somme, les géants du monde numérique comme la multitude de start-up qui pointent dans l'univers high-tech pourraient regarder la décennie écoulée avec un grand sourire : « La crise ? Quelle crise ? ».

## La crise de confiance

Si le monde numérique dans son ensemble affiche une bonne santé économique, l'horizon n'est pas pour autant totalement dégagé car la puissance nouvelle de certains de ces acteurs, et particulièrement les fameux « GAFA » (Google, Apple, Facebook et Amazon) inquiète à plus d'un titre. Le secteur fait face à une véritable crise de confiance.

L'économie numérique est entrée dans l'ère du « Big Data ». La plupart des entreprises traitent de plus en plus de données collectées auprès de leurs clients. Facebook, par exemple, fonde l'essentiel de son business sur les données de ses utilisateurs revendues à ses annonceurs. Le réseau social enregistre un nombre incalculable de données identifiant ses utilisateurs : leur nom, leur numéro de téléphone, leur géolocalisation, leurs événements, leurs messages privés émis sur la plateforme, etc... Cette collecte pose la question de l'atteinte à la vie privée des utilisateurs. Le « Big Data » devient de plus en plus synonyme de « Big Brother », et le grand public commence à prendre conscience du problème.

Certains utilisateurs ne veulent plus, par conséquent, dévoiler d'informations personnelles sur Internet et choisissent de modifier leur usage des réseaux pour protéger leur vie privée. Sachant que n'importe qui peut avoir accès, de manière plus ou moins détournée, à leur page Facebook ou à leur compte Twitter, ils décident de ne poster que des informations limitées, ou de ne plus rien poster et de rester de simples observateurs. C'est un souci pour ces réseaux sociaux évidemment très attachés à toujours grossir leur nombre d'utilisateurs actifs. Le problème d'atteinte à la vie privée provient essentiellement du fait que Facebook n'est pas transparent sur la manière dont il utilise les données pour générer des revenus. L'Union européenne tente de réagir : le règlement général sur la protection des données (RGPD) a été mis au point et doit entrer en vigueur le 25 mai prochain. Ce texte impose plus de transparence concernant les données personnelles, garantit plus de droits aux utilisateurs, et définit des sanctions financières assez lourdes en cas de non-respect. Il s'applique aux géants du numérique mais aussi à toutes les entreprises traitant des données personnelles.

Ces données sont également essentielles dans la mise au point des algorithmes conçus par les entreprises pour proposer des services à leurs utilisateurs : création de fils d'actualités, de playlists, de produits à acheter en fonction de ses goûts, etc... Ces algorithmes sont aujourd'hui accusés de générer des « bulles de filtrage » : les contenus que les utilisateurs aiment ou partagent sont mis en avant, ainsi que les contenus similaires, mais l'utilisateur n'est jamais vraiment confronté à des idées opposées aux siennes, à des pages ou des produits différents de ceux qu'il a l'habitude d'aimer. Les algorithmes sont faits de telle façon que nous ne voyons que ce qui nous conforte dans nos habitudes et nos croyances. Le même constat peut être fait concernant Youtube et Twitter : les suggestions de vidéos ou de comptes Twitter à suivre sont basées sur le contenu que nous regardons déjà, pour nous proposer d'autres contenus forcément similaires.

Le fonctionnement mystérieux de ces algorithmes renforce le deuxième aspect de la crise de confiance vécue actuellement par les géants du numérique : la question des fausses informations (« fake news »). Les réseaux sont régulièrement accusés de ne pas bien modérer les contenus, de diffuser des rumeurs inexacts. Ainsi, une étude dirigée par les chercheurs Soroush Vosoughi, Deb Roy et Sinan Aral et publiée dans la revue Science le 9 mars dernier indique que, sur Twitter, « les mensonges sont plus puissants que la vérité ». En effet, entre 1 000 et 100 000 personnes ont connaissance des 1 % de mensonges les plus partagés, alors que seules 1 000 personnes ont connaissance des réelles informations.

Autrement dit : une minorité d'informations inexacts est plus partagée que la moyenne des vraies informations. Cela s'explique par le fait que les informations provoquant des émotions et qui sont différentes des discours des autres médias ou personnalités sont plus partagées que les autres. S'agissant de Youtube, AlgoTransparency, l'association de Guillaume Chaslot (un ancien employé de Google) révèle dans une enquête du Guardian publiée le 2 février 2018 que l'entreprise favorise certaines vidéos politiques ou discutables au détriment des autres. Ce système dessert le pluralisme d'opinions, puisqu'il ne confronte jamais l'utilisateur à des idées ou du contenu différents de ce qu'il a l'habitude de voir, et cela se fait parfois au profit de contenus cliquants.

Cette situation mine la confiance qu'ont les utilisateurs dans les informations transmises par les géants du web. Lors d'une conférence à la Stanford Graduate School of Business le 11 décembre dernier, Chamath Palihapitiya, ancien vice-président chargé de la croissance de l'audience chez Facebook, estime que le réseau social ne se réglera pas lui-même, et que les politiques doivent intervenir. Une certaine défiance s'installe dans le grand public. Selon le 31<sup>e</sup> baromètre réalisé par l'institut Kantar Sofres pour le journal La Croix et publié le 23 janvier 2018, 52 % des Français ont confiance en la presse écrite, alors que seulement 25 % d'entre eux estiment que les informations diffusées par les entreprises du numérique sont fiables.

Enfin, un autre problème mine la confiance envers les grandes entreprises du numérique : la question de la fiscalité. Les États membres de l'Union européenne ont chacun leurs propres règles en matière de fiscalité, puisqu'ils veulent rester souverains dans ce domaine. Ainsi, certaines entreprises choisissent d'établir leur siège social européen dans des pays à la fiscalité avantageuse, comme l'Irlande. Ils font passer les bénéfices réalisés dans l'Union européenne par des filiales placées dans certains pays, et ne paient donc pas l'impôt dû aux autres États membres de l'Union européenne. Cette « optimisation » fiscale est un manque à gagner très élevé pour certains États : selon un rapport de l'eurodéputé Paul Tang, Google et Facebook ont soustrait 5,4 milliards d'euros aux services fiscaux de l'ensemble des pays de l'Union européenne entre 2013 et 2015. Cette situation pousse l'Union européenne à agir. Bruxelles a proposé le 21 mars 2018 la création d'une taxe dont le taux d'imposition devrait être fixé entre 1 et 5 % sur le chiffre d'affaires réalisé dans chaque État membre par ces géants du numérique. Le prélèvement visera les entreprises dont les revenus sont fondés sur l'exploitation de données personnelles à des fins publicitaires.

On le voit : l'idée d'un contrôle des activités des géants du numérique s'impose progressivement, surtout dans l'Union européenne. Au-delà de ces nouvelles contraintes légales, les multinationales de l'économie numérique doivent surtout s'appliquer à redorer leur image auprès du grand public. Dix ans de crise économique ne les ont guère impacté, mais la crise de confiance qu'elles traversent aujourd'hui est un défi majeur.

Amaïa Ferré

# TOI AUSSI DEVIENS UN CHEMINOT PRIVILÉGIÉ !

---

**L**e mois dernier dans la rubrique jeunes entrepreneurs, nous vous expliquions comment développer votre profil business qui fera de vous un gagnant. Oui, mais tout le monde ne peut monter sa start-up me direz vous... Il est vrai que tout le monde ne peut être touché par la grâce de la fée des affaires, mais pour autant vous est-il impossible d'obtenir les mêmes résultats ? Vacances, emploi à vie, un salaire plus que correct... et ça sans trop vous foulez ni subir la pression des jeunes entrepreneurs s'insérant sur le marché ? Le métier de cheminot est fait pour vous ! Vous aussi cédez à l'appel du rail, sillonnez l'hexagone au manette d'un bijou de technologie, tout en profitant de paysages bucoliques ainsi que d'infinis avantages réservés aux seuls élus de la fonction publique. Finis les heures de cours entrecoupées de petits jobs épuisants, servant à vous payer votre ration de pâte quotidienne, tout ça pour finir dans un master droit des beaux ruraux en Corrèze. Non, Il est temps de vous investir dans un vrai projet qui saura vous récompenser à votre juste valeur, car après tout, vous le valez bien. Vous aussi devenez un privilégié de la fonction publique et rejoignez l'élite ferroviaire. Voici quelques conseils afin de faire vos premiers pas dans l'entreprise, que dis-je, le monument historique des sociétés françaises : la SNCF.

## 1- Développez votre amour du rail

Ça y est, vous vous êtes décidé à entrer à la SNCF. La larme à l'œil, vous vous voyez déjà au commandement de votre premier intercity (Paris Austerlitz - Brive-la-Gaillarde). Un monde merveilleux est en passe de s'ouvrir à vous mais avant cela, il est important de vous imprégner de la culture ferroviaire. On reconnaît de suite un cheminot expérimenté à ses problèmes respiratoires. En effet, les travailleurs étaient jusque dans les années 2000 exposés à l'amiante présente dans les locomotives. Ainsi, nous vous conseillons de respirer 4 fois par jour un pot d'échappement de tracteur afin de ressentir des effets similaires et pouvoir rentrer plus facilement dans l'ambiance. Avec un peu de chance, on vous prendra également, vous aussi, pour un cheminot expérimenté. Avec la marche de privatisation, d'innovantes techniques managériales sont mises en place pour garantir une plus grande efficacité. Ces techniques issues du secteur privé ont eu pour conséquence dans les pays où la privatisation a été effective (Italie, Allemagne et Grande Bretagne) d'augmenter de manière considérable les accidents ferroviaires, de même que les accidents du travail. Mais c'est ça aussi l'amour du rail, l'amour du travail bien fait. Ainsi, si les élites technocratiques vous disent que l'efficacité est égale à rentabilité et non sécurité, pourquoi faire tout un plat d'un p'tit Brétigny-sur-Orge de temps à autre ?

## 2- Débarrasser vous d'une famille un peu trop encombrante.

La famille c'est important et plus elle est grande mieux c'est. La SNCF est une très grande famille. Grâce à ces horaires avantageux, vous pourrez vous recentrer sur cette valeur importante tout en vous délestant des inconvénients de celle qui vous attend chez vous. Faire les deux huit (de 6h à 14h ou de 14h/22h) ou bien faire les trois huit (22h/6h, ou 14h/22 h, ou 6h à 14h en fonction) vous procurera un sommeil de plomb vous permettant de vous arracher aux obligations familiales tels que voir grandir vos enfants ou avoir une vie conjugale. Dans le cas où vous seriez conducteurs de train, vous pourriez même avoir droit à une chambre d'hôtel dans la ville où vous effectuerez la fin de votre service, et ainsi rentrer seul et satisfait du travail accompli.

## 3 - Adoptez un style de vie unique et sain

Rappelez-vous de cette tendance, il y a quelques années déjà, qui consistait à modifier son sommeil. La méthode Überman (validé par les experts d'Harvard) vous proposait un sommeil en plusieurs phases pour rester éveillé et en forme plus longtemps. La SNCF est une entreprise visionnaire, qui avait vu bien avant tout le monde les bénéfices d'horaires décalés, et vous propose un mode de vie unique qui vous permettra de conserver (on n'en doute pas) une bonne santé. De plus, il est temps de démentir un cliché. Il est vrai que les problèmes de diabète sont particulièrement présents chez les cheminots. Mais cela ne relève pas de la responsabilité de l'entreprise qui, normalement, ne prévoit pas que vous mangiez pendant vos horaires de travail en deux ou trois huit.

Si les employés grignotent et mangent sur le pouce des pizzas ou des snacks, il est de leur responsabilité de développer surpoids et autre maladie cardio-vasculaire. La SNCF prévoit au contraire un mode de vie plus sain, reposant sur l'abnégation et le contrôle de son alimentation, comme le montre l'absence de ticket restaurant ou de prime repas. Ainsi, si vous respectez ces prérogatives, vous serez plus svelte que jamais.

## 4- La carte Kiwi b\*rdel !

Mais si c'est possible ! (l'auteur s'excuse d'avance pour cette blague anachronique).

Travailler à la SNCF apporte d'incroyables avantages pour vous et vos proches. Avec le passe carmillon vous aurez le droit de voyager quasi-gratuitement sur tout le réseau SNCF, tout en faisant bénéficier famille et s (si ces derniers ne vous pas abandonner en raison de votre formidable style de vie)

De plus, votre statut de cheminot vous offre la possibilité de partir à la retraite à l'âge de 52 ans au lieu de 64. Bon, il vous faudra tout de même cotiser 43 ans comme tout le monde si vous souhaitez bénéficier de la totalité de votre retraite. Ainsi nous vous conseillons de commencer à travailler dès l'âge de 9 ans si vous souhaitez obtenir une retraite complète à 52 ans.

Mais bon, que sont tous ces avantages (aussi incroyables soient-ils) par rapport à la fierté d'exercer un service public d'aussi grande qualité ?

## 5- Travailler avec des humains

Il ne faut pas se le cacher : il arrivera parfois que certains usagers soient mécontents. Pardonnez-leur, car ils n'ont pas la chance de travailler pour une entreprise aussi formidable que la SNCF. Ainsi, ne céder pas à la vague de mauvaise humeur et profitez-en pour développer votre self-control. Là où les start-up dédient des salles de détente à leurs employés ou des espaces réservés à des cours de Yoga Bikram, la SNCF vous permettra grâce à ces nombreux retards, ses passagers/troncs/chèvres sur la voie et ses billets hors de prix, de développer des qualités essentielles comme la patience et la zénitude. Effectivement, c'est cela être cheminot c'est aussi le contact humain, l'empathie. Et que serait le service public sans cette humanité qui, grâce à Mr Spinetta (on n'en doute pas), ne pourra être qu'encre plus grande ?

Merci pour votre lecture, le mois prochain nous vous expliquerons dans la rubrique jeunes entrepreneurs comment devenir zadiste avec succès !

Pauline Dublanquet

# La crise des subprimes 10 ans déjà !

**L**a crise des subprimes touche d'abord le secteur de l'immobilier avant de s'étendre à l'économie mondiale et provoquer une crise financière. Or, que sont exactement les subprimes?

Les subprimes sont des crédits immobiliers à taux variables accordés aux ménages américains au début des années 2000. Néanmoins, ce sont des crédits risqués, car la solvabilité de ces ménages demeurait relativement fragile.

Dans le courant de l'année 2007, la valeur des biens immobiliers s'effondra aux États-Unis (Stéphane Plaza n'ayant pas encore atteint le continent américain !), les taux d'intérêt augmentèrent alors énormément et les ménages américains n'étaient plus en capacité de rembourser leurs emprunts. Malheureusement, les banques américaines et européennes possèdent un grand nombre de titres de subprimes et vendent de nombreuses actions pour augmenter leur réserve monétaire ce qui provoque une chute de la bourse.

Le 15 septembre 2008, la célèbre banque américaine d'investissement Lehman Brothers se déclarait en faillite entraînant dans sa chute l'économie mondiale dont l'Europe alors sévèrement touchée.

**10 ans après la tornade financière : que peut-on conclure des mesures européennes entreprises ?**

Frappée de plein fouet par la crise économique, l'Europe se relève peu à peu de cette rude décennie. Pour continuer dans le champ lexical météorologique, on peut confirmer que les nuages s'amoncellent sur l'économie européenne.

Ainsi, ce qui était au début une crise financière s'est transformée en crise bancaire avant de devenir une crise de dette souveraine.

Dix ans après la crise on peut conclure que les institutions et les États Membres de l'UE ont su agir pour lutter contre l'instabilité économique. Comme en témoigne le communiqué de presse de la Commission :

« (...) face à cette situation défavorable, les institutions et les États membres de l'UE ont pris des décisions politiques fortes afin de contenir la crise, de préserver l'intégrité de l'euro et d'éviter les pires conséquences ». Si l'on établit un bilan succinct sans entrer dans les détails des actions entreprises par l'Union, on observe que ces mesures ont permis une refonte de l'Union économique et monétaire et un redressement de l'économie de l'Union. Dans un premier temps, on peut établir, d'une part, que le taux de chômage en Europe est en baisse. En novembre 2017, selon Eurostat, le taux de chômage des pays de l'Union est tombé à 8,7% contre 8,8% le mois précédent bien que règne certaines disparités entre les États de l'Union (Oui, je pense au cas de la Grèce !) alors qu'il avait pratiquement atteint les 11% en 2013. On constate également que l'euro est désormais la deuxième monnaie sur le plan mondial. Enfin, sur les huit États membres ayant bénéficié d'une assistance financière, seule la Grèce y est encore sujette mais est sur le point d'en sortir d'ici juin 2018. In fine, seuls trois États sont encore soumis au volet correctif du pacte de stabilité et de croissance au lieu de 24.

« Dix ans après la crise on peut conclure que les institutions et les États Membres de l'UE ont su agir pour lutter contre l'instabilité économique. »

Ainsi, même si les effets de la crise se ressentent encore en Europe, les évolutions sont encourageantes et les institutions de l'Union restent mobilisées pour tirer des leçons de cette tornade imprévue et prévoir les éventuelles instabilités financières.

**Crise de confiance envers les banques et apparition du bitcoin : Palliatif ou poison ? « In cryptography we trust »**

Ces dernières années des monnaies d'un nouveau genre sont apparues, elles sont appelées crypto-monnaies, dont la plus connue est le bitcoin.

Vous ne saviez pas que vous pouviez payer en bitcoin? Et bien si ! Dans le second arrondissement de Paris, un passage commerçant, dit du « Grand Cerf », offre aux clients la possibilité d'acheter leurs produits en bitcoin, certains bars autorisent également le paiement via cette étrange monnaie. De plus, il existe également des maisons du bitcoin.

En effet, le bitcoin a vu le jour immédiatement après le déclenchement de la crise financière de 2008 et vient contester un ordre monétaire fondé sur le crédit et le pouvoir bancaire. Ainsi, l'avènement des bitcoins est-il représentatif d'une crise de confiance dans le système bancaire ? Pour certains, les crypto-monnaies sont perçues comme capable d'offrir une monnaie de qualité. Néanmoins, la bulle du bitcoin inquiète la Commission européenne qui demande aux agences de régulations européennes de surveiller attentivement son évolution. Par conséquent, paradoxalement à l'engouement qu'il a pu provoquer le bitcoin ne pourrait-il pas déclencher une nouvelle crise financière ?

Cécile Berda



# Union des marchés de capitaux – La financiarisation de l'économie européenne fait débat

**E**n réponse à la crise financière de 2008, la Commission européenne a fait de la stabilité financière et de la résilience des banques son cheval de bataille. Tout récemment, après l'institution d'une Union bancaire et l'adoption d'un arsenal législatif visant à réguler la finance européenne, l'Union européenne s'est emparée de la question du financement à long terme par les marchés avec la construction controversée d'une « Union des Marchés de Capitaux » (UMC).

## Vers une « Américanisation » du financement en Europe ?

L'idée de l'UMC procède d'un constat sans appel : après des années de récession et de croissance molle, l'intégration financière européenne est dans l'impasse. La frilosité et le repli des institutions bancaires sur le marché national ont conduit Bruxelles à repenser le financement de l'économie réelle, à l'heure où 70% des entreprises de l'Union recourent au secteur bancaire. Étonnamment, en publiant un livre vert sur la question en 2015, la Commission a jeté son dévolu sur les marchés de capitaux, inusités en Europe mais dont la prégnance dans les pays anglo-saxons intrigue et fascine. Présentés par ces derniers comme des vecteurs de croissance et de stabilité financière, les marchés de capitaux permettraient d'étoffer les possibilités de financements offertes aux entreprises et garantiraient une reprise plus dynamique dans les années d'après crise. Les intervenants ne sont donc pas des établissements bancaires, mais des investisseurs institutionnels (placements privés, crédit inter-entreprise, financement participatif).

## Un chantier d'harmonisation réglementaire sans précédent

Pilier ambitieux du « Plan Juncker », l'UMC vise ainsi à réduire la dépendance au crédit bancaire pour basculer vers un modèle anglo-saxon de finance par le marché (le « shadow banking »). Celui-ci permettrait de moderniser la finance européenne tout en accroissant sa compétitivité, sa robustesse et son attractivité. Il pourrait, par exemple, mettre sur un pied d'égalité de financement une PME allemande et ses homologues d'Europe méridionale, qui font souvent l'objet d'une discrimination au crédit du fait de la note de leur pays. Pour ce faire, l'Union européenne a entrepris un large chantier d'harmonisation du cadre réglementaire des marchés, en vue d'éliminer les nombreux barrages aux investissements transnationaux. Ainsi, un passeport européen destiné aux fintechs, ces startups utilisatrices de nouvelles technologies, pourrait prochainement voir le jour. Pour les consommateurs, l'UMC uniformisera la procédure d'obtention de crédit, quel que soit l'État membre dans lequel ils se trouvent, et leur donnera accès à un plus large choix d'investisseurs. Sont également prévues une promotion de l'éducation financière auprès des ménages et l'instauration d'un plan pan-européen d'épargne-retraite individuelle. Ainsi, d'ici 2025, la Commission ambitionne de doubler le financement par les marchés de capitaux intégrés pour qu'il bénéficie à de nouveaux acteurs et atteigne 40% des besoins des entreprises. Seule ombre au tableau, et non des moindres : le Brexit. Il privera l'Union européenne de son principal centre financier, laissant planer le doute sur la réalisation de l'UMC. Le projet était d'ailleurs porté par le britannique Jonathan Hill, Commissaire aux services financiers, qui, ayant pris acte du résultat du référendum, a démissionné. Rien de préoccupant pour son successeur letton, qui affirme que l'effet potentiellement inhibant de la sortie du Royaume-Uni ne se fera pas sentir.

## La titrisation comme pomme de discorde

Mesure phare de l'UMC, la titrisation permet aux établissements bancaires de revendre aux investisseurs des prêts reconditionnés en titres financiers sur les marchés de capitaux, à dessein de mieux répartir les risques tout en créant de nouvelles opportunités de profit. Or, cette technique a été révélée au grand public lors de la crise financière de 2008, avec l'octroi de crédits immobiliers risqués et le développement du monde interlope du shadow banking. Quelque peu inattendu, son retour en grâce fait logiquement ressurgir les démons du passé, malgré les assurances de la Banque centrale européenne et de la Commission que la simplicité, la transparence et la standardisation prévaudront. Toujours est-il que ce moyen de financement sera, comme aux États-Unis, confié aux banques d'investissement, au détriment des activités bancaires traditionnelles basées sur la proximité et le long terme. De quoi laisser certains économistes dubitatifs, puisque ces mêmes banques américaines ne titrisent pas de crédit aux PME et ne contribuent donc pas à l'investissement. Face à la circonspection générale, l'Union européenne prêche l'optimisme : les prérogatives de l'« ESMA », le garde-fou européen des marchés financiers sis à Paris, seront étendues, de façon à conjurer tout risque systémique.

## Une Union européenne « droguée à la finance » ?

C'est un fait patent : si l'UMC est en passe d'être achevée, son utilité et son efficacité restent pour beaucoup discutables. La Commission ferait-elle fausse route en considérant que l'atonie en matière de prêt résulterait d'une insuffisance d'options de financements aux entreprises ? C'est ce qu'insinue à demi-mot l'ONG européenne Finance Watch, partisane du modèle bancaire actuel, qu'elle juge plus robuste et mieux adapté aux besoins des PME. En outre, face à la déprime des investisseurs et des consommateurs, certains économistes tiennent aussi pour responsables les politiques de rigueur prises à bride abattue par l'UE. Au Parlement européen, la question divise aussi : certains eurodéputés y voient un projet irréalisable, comme le fut le droit commun de la vente, du fait de l'impossible convergence de 28 législations financières disparates. Honnie des eurosceptiques, l'UMC n'est pour d'autres qu'un énième pan de souveraineté siphonné par les potentats de Bruxelles. A l'heure d'un désamour citoyen sans précédent pour l'Europe, Hubert de Vauplane regrette aussi que la finance devienne la raison d'être de l'Union européenne. Couplée à la traditionnelle défiance européenne envers les marchés financiers, la complexité de l'UMC serait en effet insusceptible de rassurer les ménages. A charge désormais pour l'Union européenne d'en faire une initiative viable, équitable et profitable.

« C'est un fait patent : si l'UMC est en passe d'être achevée, son utilité et son efficacité restent pour beaucoup discutables. »

Thibault Lechevallier

# #BALANCE TONEHPAD

**Mademoiselle A et sa mère Madame B nourrissent une relation conflictuelle depuis que Madame B brisa le mariage de sa fille en s'enfuyant avec son beau-fils pour vivre leur amour. Aujourd'hui, l'heure de la vengeance a sonné. Bien vieillie et toute fripée, Madame B n'a d'autre intérêt pour sa fille que de détenir un joli pactole. Ne sachant plus que faire pour éliminer sa tendre mère et après avoir eu vent des révoltes nationales concernant les EHPAD, Mademoiselle A décide de prendre rendez-vous avec Monsieur C, directeur de l'EHPAD « les trois minutes » dans l'idée d'y placer sa mère.**

Scène 1 : la rencontre avec le directeur de l'EHPAD

Monsieur C :

Bienvenue à vous Mademoiselle A, l'EHPAD « les trois minutes » est ravie de vous recevoir et espère correspondre à vos attentes. Sans plus tarder, veuillez me suivre dans mon bureau afin d'en discuter plus aisément.

Sourire aux lèvres, Mademoiselle A suit Monsieur C et s'installe face au bureau.

Alors Mademoiselle, parlez-moi un peu de votre mère.

Mademoiselle A :

Oh oui bien sûr. Il faut tout d'abord savoir qu'au niveau de la toilette, ma mère ne supporte que mal le contact de l'eau et du savon sur sa peau. Il serait préférable, pour son confort, de respecter son souhait d'espacer au maximum les toilettes.

Monsieur C :

Soyez rassurée Mademoiselle, comme dans bon nombre des EHPAD de France, « les trois minutes » s'échine à respecter une période de deux semaines entre les toilettes. Évidemment, le gant de toilette ou la chaussette si celui-ci est sale, est unique pour tout l'étage ce qui permet de gagner du temps pour préparer le repas de nos pensionnaires.

Mademoiselle A :

D'ailleurs au niveau des repas, que proposez-vous ? Ma mère se contente de peu.

Monsieur C :

Je peux vous assurer qu'avec notre cantine elle va se régaler. Notre EHPAD est en effet spécialiste de l'eau gélifiée à la fraise ainsi que des bouillies au Kiri. En plus je ne vous ai pas encore parlé de notre jeu du midi ! Il faut deviner si en regardant son assiette on y trouve de la viande ou du poisson. En 15 ans de carrière je n'ai pas encore rencontré un gagnant, étonnant !

Mademoiselle A :

Bien bien, tout ceci m'a l'air parfait ! Qu'en est-il du personnel ? Ma mère aimerait terminer sa vie seule et isolée. Enfin, ne vous méprenez pas, je

veux dire par là qu'elle apprécie la solitude et n'aime pas tellement qu'on l'accompagne dans tous ses gestes.

Monsieur C :

N'ayez crainte Mademoiselle, le personnel est tout à fait à même de comprendre. Madame B pourra passer des jours sans croiser des aides-soignants. On entend dire qu'ils ont beaucoup trop de travail et pas assez de temps, mais entre nous Mademoiselle, j'en ai vu qui jouaient à Candy Crush dans les couloirs.

Mademoiselle A :

J'aurais une dernière question à vous poser, combien devrais-je débours-er pour enterrer, euh, placer pardon, ma mère dans votre accueillant et charmant établissement pour une durée de un an maximum ?

Monsieur C :

S'il fallait établir un devis pour une durée d'un an en comptant deux toilettes par mois, un plat unique sur l'ensemble de l'année et un entretien annuel de la chambre en option, le montant s'élèverait à 23 388 euros soit 1 949 euros par mois. Cela vous paraît-il abordable ?

Mademoiselle A :

Je dois vous avouer que je ne roule pas sur l'or et il me paraît, en ce moment difficile, de débours-er une telle somme. Je vous remercie tout de même de cet entretien et je tacherais de réfléchir plus longuement à votre proposition. Avant de partir, connaissez-vous un Bricorama proche d'ici ? Je cherche de toute urgence une scie, une paire de gants, des lunettes de protection et une grande bâche.

Monsieur C :

J'entends bien, tout le plaisir fût pour nous Mademoiselle. Prenez le temps de réfléchir et sachez qu'ici, une place se libère chaque semaine. Oui, vous en trouverez un en face du cimetière « les oubliés ».

FIN

Une idée de scénario.

# HOROSCOPE



**BELIER:** La seule chose que vous avez en quantité, c'est la flemme.



**TAUREAU:** Sortez de l'arène car le mois s'annonce chargé en émotion, vous n'éviterez pas le bain de sang sentimental qui s'annonce.



**GEMEAUX:** Vous vous laissez attendrir par de douces paroles. N'oubliez pas que le corbeau sur son arbre perché s'est fait avoir par le renard.



**CANCER:** Mettre de la distance, ne fait pas office de chimiothérapie. Affronter vos problèmes et vos doutes pour profiter pleinement de cette rémission.

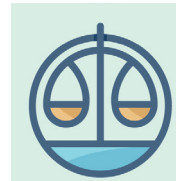


**LION:** Votre pas lourd raisonne encore et votre imposante crinière ne fait plus tourner la tête. Vous êtes un mouton perdu dans la bergerie. Ressaisissez-vous

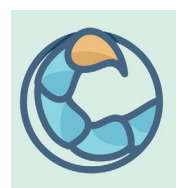


**VERGE:** « Approche, regardes-moi, prends-moi, je veux que tu aies envie de moi » vous susurre ce chocolat. Abandonnez cette résolution de corps parfait, vous êtes faible.

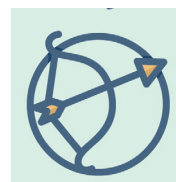
**BALANCE:** Il ne fait pas bon parler ces temps-ci. Faites appel à votre avocat pour limiter la casse engendrée par votre diarrhée verbale.



**SCORPION:** Vous déversez votre poison à tout va. Vous risquez de vous empoisonner socialement. Un changement est de rigueur !



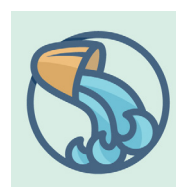
**SAGITTAIRE:** Votre cote en bourse ne cesse de grimper mais vos poches restent vides.



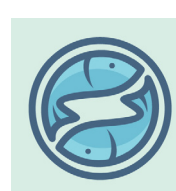
**CAPRICORNE:** Vous êtes suivis, ne vous retournez pas, c'est votre culpabilité pour votre absence ce semestre.



**VERSEAU:** Posez votre sceau, vos vers et votre canne, la pêche ne sera pas bonne sur Tinder ce mois-ci.



**POISSON:** Toutes ces turbulences vous freinent dans vos buts, enfiler votre gilet de sauvetage et sautez ou vous aller vous noyer.



# CREATIVE MAKERS CONTEST

ORGANISÉ PAR



REALISE UN PROJET ORIGINAL  
EN EXPLOITANT LE POTENTIEL  
DES FABLABS DE RANGUEIL

## A GAGNER

DRONE  
STYLO IMPRESSION 3D  
BONS D'ACHATS



INSCRIPTIONS DU  
19/03 AU 30/04 2018

TOUTES LES INFOS SUR  
[CATALYSEUR-TOULOUSE.FR/CONCOURS](http://CATALYSEUR-TOULOUSE.FR/CONCOURS)

